

SEANCE DU 10 mai 2021

APPROBATION DE LA SEANCE DU 10 avril 2021

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Germain GOEPFERT	Maire		
Sabine LITZLER	Adjointe		
Thierno GUEYE	Adjoint		
Romuald BOYET	Adjoint		
Vincent LIDY	Conseiller		
Jean-Jacques VIROULET	Conseiller		
Arnaud BRISSIAUD	Conseillère		
Denis HARNIST	Conseiller		
Rémy GÖTTE	Conseiller		
Flavia BRUNGARD	Conseillère		
Virginie DICK	Conseillère		
Christophe SENN	Conseiller		
Emmanuel PINTO	Conseiller		
Philippe JACQUET	Conseiller		
Charles STEIN	Conseiller		

ORDRE DU JOUR : Invitation écrite du 04 mai 2021

1. Approbation de la séance du 10 avril 2021 et informations sur les décisions prises par Délégation
2. Restauration du Retable
3. Organisation matérielle et déroulement des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

TABLEAU DE PRESENCE

SEANCE DU 10/05/2021

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Germain GOEPFERT	Maire		
Sabine LITZLER	Adjointe		
Thierno GUEYE	Adjoint		
Romuald BOYET	Adjoint		
Vincent LIDY	Conseiller		
Jean-Jacques VIROULET	Conseiller		
Arnaud BRISSIAUD	Conseiller		
Denis HARNIST	Conseiller		
Rémy GÖTTE	Conseiller		
Flavia BRUNGARD	Conseillère		
Virginie DICK	Conseillère		
Christophe SENN	Conseiller		
Emmanuel PINTO	Conseiller		
Philippe JACQUET	Conseiller		
Charles STEIN	Conseiller		

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2021.

Présents tous les membres sauf : Mme Flavia BRUNGARD qui a donné procuration à Mme Sabine LITZLER, M. Arnaud BRISSIAUD qui a donné procuration à M. Rémy GÖTTE, M. Denis HARNIST et M. Emmanuel PINTO.

Point 1 : Approbation de la séance du 10 avril 2021 et informations sur les décisions prises par délégation

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la séance du 10/04/2021

Par ailleurs le Conseil Municipal nomme comme secrétaire de séance :

Mme Sabine LITZLER secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Caroline BRAND.

Point 2 : Restauration du Retable :

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'étude faite par le CRRCOA (Centre Régional de Restauration & de Conservation des Œuvres d'Art) et de la Restauratrice du patrimoine spécialité peinture de mars 2021.

- Le coût estimatif de la Restauration de Retable s'élève à 120 000 €
- Le montant estimatif de la participation à la charge de la Commune se limite à : 10 000 €

Pour passer à la phase de concrétisation du projet, le Maire propose aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver l'avant-projet proposé pour une enveloppe de 120 000 €.
- habilite le Maire à signer les actes à intervenir
- et à établir les différents dossiers : de subventions, appel d'offres, publications appel offres, maîtrise d'œuvre, calendrier prévisionnel des travaux,...

Les crédits nécessaires seront prévus lors de l'élaboration du Budget Primitif de 2022, dans le strict respect de l'équilibre budgétaire.

Décision prise par 13 de voix pour.

➤ Voir état estimatif du financement du Projet de Restauration du Retable

RESTAURATION DU RETABLE
ETAT ESTIMATIF DU FINANCEMENT
PROJET

	DEPENSES			RECETTES
	HT	TTC		
Restauration Sculpture	49 060 .00 €	49 060.00 €	DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles	40 000.00 €
Meuble sanitaire			C.E.A. (Collectivité Européenne d'Alsace)	25 000.00 €
			Conseil de Fabrique	6 000.00 €
Restauration couches	31 310.00 €	37 572.00 €	Commune	10 000.00 €
picturales			Autres	10 000.00 €
Pré-étude	10 000.00 €	10 000.00 €		
Autres (travaux sécurisation, installation)	19 473.00 €	23 368.00 €	Fondation du Patrimoine	} 18 843.00 €
			Dons	
			"Le plus grand Musée de France "	
			Banques Mécènes Lions club	
TOTAL :	109 843.00 €	120 000.00 €	TOTAL :	109 843.00 €

Point 3 : Organisation matérielle et déroulement des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 :

Le Maire présente au Conseil Municipal, la circulaire du 28 avril 2021 du Ministre de l'intérieur, concernant l'organisation matérielle et le déroulement des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

La présente circulaire a pour objet d'appeler l'attention sur les points particulièrement importants et de préciser, les dispositions spéciales qu'il conviendra d'appliquer lors du déroulement des élections départementales et régionales en situation d'épidémie de coronavirus COVID-19.

Dispositions à appliquer :

- Modification du bureau de vote
- Constitution des deux bureaux de vote
- Limitation du nombre d'électeurs au sein du bureau de vote lors des opérations de vote et de gestion des files d'attente
- Installation du bureau de vote
- Organisation du parcours des électeurs
- Les mesures et gestes « barrière » lors des opérations de vote
- Assurer un nettoyage fréquent du matériel de vote au cours du scrutin
- Vaccination, tests et autotests pour les membres du bureau de vote et les fonctionnaires communaux mobilisés le jour du scrutin
- Dépouillement des votes (Nombre de personnes présentes lors des opérations de dépouillement, limitation des manipulations) ...